

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2019 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise LAURENT, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Cécile VIOLLET, Brice BESNARD, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET, Patrick LEBLANC et Florian LE MOING

Absent(es) représenté(es) :

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Madame Françoise BAUDOT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME

Monsieur Alain COMMARET donne pouvoir à Madame Cécile VIOLLET

Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Monsieur Sylvain HUBERDEAU donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Monsieur Gérard DEMARTINI donne pouvoir à Monsieur Florian LE MOING

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET pour toute délibération prise après son départ

Absents excusés : Madame Aurélie BONIN

Absent non excusé : Monsieur François Xavier NAULOT

Secrétaire de séance : Monsieur Brice BESNARD

Convocation du 14 mai 2019 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés, demande l'ajout de deux sujets n'ayant pu être inscrits préalablement en l'absence des documents nécessaires à leur étude, et fait part des documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

FINANCES

3. Subventions aux établissements publics - exercice 2019 : versement d'acompte

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un 3^{ème} acompte à l'EPA CCAS – Espace Solidarité Famille, préalablement à l'attribution définitive de la subvention au titre de l'exercice 2019.

4. Dégrèvement sur consommation d'eau : exonération de la surtaxe d'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dégrèvement de la surtaxe d'assainissement pour cause de fuite sur la partie privative d'une installation pour un montant de 112,08 €.

URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

5. Lutte contre l'habitat indigne – Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre le partenariat entre la Ville et la CAF de l'Yonne pour lutter contre l'habitat indigne, par la conclusion d'une nouvelle convention.

6. Avis de la commune sur la vente d'un logement appartenant au bailleur social Domanys

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la vente d'un logement envisagée par DOMANYS.

7. Avis sur la demande d'autorisation d'installations classées – SUEZ RV Centre Est – Communes de Sauvigny-le-Bois et de Magny

Le conseil municipal, à l'issue de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'installations classées présentée par la société SUEZ RV Centre Est,

- ✓ **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le secteur nommé « Sauvigny 3 », ainsi que sur l'augmentation de la capacité de stockage globale du site,
- ✓ **EMET UN AVIS SANS OBJECTION** sur le reste du projet et notamment le déploiement de l'activité de bio-déconditionneur, le centre de pré-tri des matières valorisables, la plateforme biomasse, la plateforme de compostage de déchets verts, le comptoir à métaux, la déchetterie professionnelle et le parc à bennes,
- ✓ **EXPRIME** sa volonté de la plus grande vigilance sur l'exploitation des installations et notamment le traitement des lixiviats et la réduction des nuisances paysagères et olfactives.

Résultat du vote :

25 voix « POUR » et 2 abstentions : F. LE MOING (2 voix – pouvoir de G. DEMARTINI)

SPORT ET JEUNESSE

8. Adhésion de la ville à l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la ville à l'association « ANDES » qui permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif, sachant que le Maire représentera la ville au sein de cette association et sera suppléé par l'adjoint aux sports.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

9. Affaires et questions diverses

- **MAISON DES SPECIALISTES, ROUTE DE PARIS – ACQUISITION DU BIEN PAR L'EPF DU DOUBS BFC POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'AVALLON**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'acquisition par l'EPF du Doubs BFC, de la Maison des Spécialistes, sise 1 et 3 route de Paris, pour le compte de la Commune et autorise le Maire à signer la convention opérationnelle entre la Commune d'Avallon et l'EPF du Doubs BFC, fixant les conditions particulières de l'opération d'acquisition et de portage.

- **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA VILLE D'AVALLON : VALIDATION DU DISPOSITIF D'AIDES DE LA COMMUNE POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement d'intervention de la Ville d'Avallon qui sera applicable dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'Avallon, sachant que ces aides sont inscrites au budget primitif de la Ville.

10. Informations du Maire

Le Maire fait part des remerciements reçus et de la date de la prochaine séance arrêtée au 20 juin 2019.

La séance est levée à 21 h 15.

Les délibérations sont consultables sur simple demande à la Direction Générale des Services de la Mairie d'Avallon.